

Décision 17-DCC-98 du 28 juin 2017

relative à la prise de contrôle exclusif de la
Mutuelle Mieux-Être par le groupe Pro-BTP

Posted on: 12 juillet 2017 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Groupe Pro-BTP

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Mutuelle Mieux-
Être

Lire

Le texte intégral

53.84 Ko